



Déclaration des élus de catégorie B CAP Centrale du 18 mai 2011 filière gestion publique

Tout d'abord, les élus CGT en CAPC voulaient évoquer les dramatiques incidents survenus récemment, notamment tentative de suicide d'un agent sur son lieu de travail à Tarascon et les 2 agents victimes d'un contribuable armé à la Réunion ... Ces événements ne sont malheureusement que le reflet du mal être des personnels de la DGFIP et de la dégradation incessante de leurs conditions de vie au travail.

Les événements tragiques de la Trésorerie du Tampon renvoient pleinement les missions de la DGFIP au cœur des politiques menées depuis plusieurs années. Le rôle et la place de l'impôt, son assiette et son recouvrement à force d'être remis en cause deviennent incompris par nos concitoyens. S'y ajoutent des réformes sans fin qui n'apportent aucune amélioration au traitement des situations des contribuables contrairement à l'affichage qu'en fait notre direction. Confrontés aux suppressions d'emploi, les agents subissent de plus en plus l'agressivité verbale des usagers, agressivité qui s'exprime également désormais physiquement. C'est aussi un fait qu'à Tarascon l'agent a craqué suite à une conversation téléphonique violente. Ailleurs, à Rennes ou à Aubervilliers, ce sont des coups qui ont été portés aux agents. Pour les quelques cas que nous connaissons, combien sont passés sous silence?! Que fait la DGFIP pour remédier à tout cela ?

La présente CAPC doit étudier 25 recours de notation. Les recours formulés en général par des agents aux très bons dossiers, témoignent une fois de plus des dégâts de la politique des quotas et de l'absence de rotation sélective pourtant portée par la direction. De même, la mobilité tant prônée se révèle toujours handicapante pour l'obtention de bonifications.

Nous constatons aussi la multiplication des avis favorables à la bonification maximale, préconisés par les directions locales qui n'ont, au préalable, accordé aucune bonification sur leur contingent. Cette situation est le reflet de la limite de leur capital – mois et d'un refus d'assumer leur responsabilité face à la mauvaise répartition de leur enveloppe dont elles ont la charge. Nous en avons un exemple très concret dans cette CAPC avec les recours du Puy de Dôme et de la Haute Garonne.

Montreuil, le 26 mai 2011

Syndicat National CGT Finances Publiques,
263 rue de Paris, Case 451, 93514
MONTREUIL cedex

Tél. : 01.48.18.81.56, Fax : 01.48.51.99.65,
Mail : dgfip@cgt.fr,

site : www.financespubliques.cgt.fr

Déclaration liminaire

Concernant les mutations, l'impact des suppressions d'emploi dans de nombreux départements, entraîne des situations individuelles de plus en plus difficiles pour lesquelles la direction va devoir trouver des solutions rapidement sous peine de remettre en cause une période de convergence que nous jugeons déjà trop longue.

Toujours sur ce sujet, dans les discussions en cours sur les nouvelles règles de gestion, l'administration affiche la volonté d'un délai de séjour ramené à une année pour la règle générale. Si la CGT se félicite de cette mesure, elle vous rappelle l'impériosité de communiquer auprès des personnels rapidement. En effet, l'an passé la suppression des blocages spécifiques au concours Ile de France, survenue en pleine période d'expression des vœux a généré incompréhension et mécontentement pour les agents.

S'agissant des concours, les élus CGT B déplorent l'absence de cumul d'autorisations d'absences pour les préparations aux concours internes A et à l'examen professionnel de B en A. En effet, les agents désireux de bénéficier de ces 2 types de préparation sont dans l'obligation d'entamer leur droit individuel à la formation (DIF) ! S'y ajoutent les questions liées aux préparations de ces concours : le nombre de fascicules est en baisse, le contenu est allégé, par contre le coût augmente. De qui se moque-t-on ? Pour la CGT, la formation professionnelle incombe pleinement à l'administration et les personnels ne doivent pas y être de leur poche.

Enfin, nous ne pourrions terminer sans évoquer la question salariale, particulièrement cruciale en termes de pouvoir d'achat. Après 2 années blanches sans aucune revalorisation, un point d'indice qui a perdu 10% de pouvoir d'achat en l'espace de 10 ans, ce sont maintenant des traitements nets qui sont en diminution du fait de la sur-cotisation liée à la réforme des retraites. Et à la DGFIP, ce n'est pas la prime d'intéressement stagnante depuis 3 années consécutives qui peut apparaître comme une compensation.

La journée d'action Fonction Publique du 31 mai s'annonce clairement, sous l'angle du contentieux salarial : rattrapage, revalorisation des grilles et mise en place d'une véritable politique salariale. Elle s'inscrit aussi pleinement dans la question des conditions de travail et de l'emploi

Les élus CGT gestion publique:

Michel RABILLARD, Maryse MOLLET, Xavier LEGRIS,

Patrick COSSEC, Régis DABOUIS, Carole LAFON

Syndicat National CGT Finances Publiques, 263 rue de Paris, Case
451, 93514 MONTREUIL cedex

Tél. : **01.48.18.81.56**, Fax : **01.48.51.99.65**, Mail : **dgfip@cgt.fr**,

site : **www.financespubliques.cgt.fr**

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION À LA DÉCLARATION DES ÉLUS CGT

Comme très souvent depuis quelque temps, très peu de réponses ont été fournies par la Direction qui reporte les décisions sur d'autre niveau (DG, Ministre, Fonction Publique, groupes de travail ou autres services).

RÈGLES DE GESTION

La direction a indiqué que les synthèses des groupes de travail venaient d'être transmises. Elle a rappelé que les organisations syndicales ont des avis divergents sur la durée de la période transitoire. Selon elle, elle doit être assez longue pour préserver les droits acquis de chaque filière tout en permettant d'aller le plus rapidement possible vers les éléments positifs du nouveau système.

Le classement sur les tableaux sera garanti aux agents, et un délai de 2 ans apparaît souhaitable à l'administration pour les vider au maximum. Le problème sera le traitement des « soldes » dans le futur système. Pour la direction, les agents de la filière gestion publique vont avoir des choix très importants à faire et tous les services RH devront les informer clairement et les accompagner afin d'éviter les erreurs.

Pour la CGT, les agents n'ont pas demandé la fusion, pourtant la CGT a très tôt rappelé la nécessité de discuter de l'harmonisation des règles de gestion. Une convergence trop longue retardera les effets positifs des nouvelles règles pour les agents, et ne permettra pas la création d'une culture administrative commune à tous les personnels.

PLAN DE QUALIFICATION MINISTÉRIEL

Le Directeur général a indiqué souhaiter négocier un plan pour 2012 très important, « à la hauteur des efforts des agents du réseau ».

Pour la CGT, les annonces faites ne peuvent être satisfaisantes pour les agents. Le maintien de grades "non-fonctionnels" est un frein au déroulement de carrière linéaire que revendique la CGT. Les quotas à la notation, les tableaux d'avancement cadencés par des contingences budgétaires, l'absence d'une politique salariale digne de ce nom sont autant d'éléments qui font que les agents ne se retrouvent pas dans les différentes mesures mises en avant par l'administration.

A titre d'exemple, le NES s'il a permis une légère embellie pour quelques agents aura surtout allongé la durée de carrière et accentué le tassement indiciaire de la catégorie B. Le plan de qualification annoncé va surtout déqualifier un peu plus les fonctions de contrôleurs et accompagner les suppressions d'emploi.

RÉFORME DE LA NOTATION

Pour la direction, la discussion est ouverte sur la répartition des bonifications dans le nouveau système et le sujet est devant nous...

Les personnels apprécieront de voir que le sujet est sans cesse reporté à une date ultérieure. La CGT avait pourtant alerté la direction générale dès la parution du décret supprimant la note chiffrée à l'été 2010.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Il s'agit d'un sujet important que la Présidente transmettra au bureau concerné.

AGRESSIONS ET CONDITION DE VIE AU TRAVAIL

La Présidente a indiqué que le directeur général est très attentif au problème. Des comités se réunissent régulièrement sur ces sujets. La volonté de la Direction est d'encadrer les agents, de les soutenir et de les informer sur la conduite à tenir. Tout serait donc fait pour protéger les agents...

Pour la CGT, la direction se contente de gérer les problèmes sans chercher à éviter qu'ils ne se produisent. L'empilement de réformes ne cesse de dégrader les conditions d'accueil et de dérouter les usagers, livrant ainsi les agents à la vindicte alors qu'ils ne disposent pas des moyens nécessaires au bon exercice des missions. La situation de crise a aggravé cet état de fait, entraînant une réaction de rejet et d'incompréhension face au recouvrement des créances publiques.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION D'UN PROCES-VERBAL

Sous réserve de la modification d'un vote mal retranscrit, le procès-verbal de la CAP centrale du 24 novembre 2010 a été approuvé à l'unanimité

2. TABLEAUX DES DEMANDES DE MUTATION ET TABLEAUX DES DEMANDES DE REINTEGRATION

Demandes de mutation pour convenance personnelle :

- ▶ 1219 sur emplois administratifs
- ▶ 48 sur emplois informatiques

Demandes de mutation prioritaire :

- ▶ 239 sur emplois administratifs (dont 108 reconnues par les précédentes commissions et 131 nouvelles demandes reconnues prioritaires)
- ▶ 17 sur emplois informatiques

Demandes de réintégration :

- ▶ 41 sur emplois administratifs dont 9 avec un motif prioritaire
- ▶ 2 sur emplois informatiques

Résultat du vote Pour : Administration Contre : CGT - FO - CFTD – SUD - CFTC
--

La CGT vote « contre » car elle considère que l'administration prend des décisions arbitraires sans que la CAP puisse être associée à l'examen du mouvement final.

Le mouvement au 1er septembre, décidé par l'administration seule, devrait être connu entre le 15 et le 20 juin 2011.

3. CHAINAGE DES REFUS DU MOUVEMENT SPECIFIQUE SUR POSTES DU 1^{ER} JUILLET 2011

Suite à la publication du mouvement le 31 mars dernier, le contrôleur muté à la trésorerie de Saint-Laurent-du-Maroni a refusé son affectation. L'administration propose de reprendre les tableaux établis par la CAPC et de nommer l'agent classé n°2.

Résultat du vote Pour : Administration - CGT – FO - CFTC Abstention : CFTD – SUD
--

4. MISE EN ŒUVRE DES CENTRES DES SERVICES PARTAGES (CPS) CHORUS ET DES SERVICES DE DEPENSES EN MODE FACTURIER (SFACT) : ACCUEIL EN DETACHEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DU MINISTERE DU TRAVAIL DANS LE CORPS DES CONTROLEURS DU TRESOR PUBLIC

Un nouveau détachement d'un agent de catégorie B du ministère du Travail était proposé.

Résultat du vote Pour : Administration Contre : FO – SUD Abstention : CFTC Refus de vote : CGT – CFDT

Les élus CGT ont refusé de voter car la création de ces centres et services entraine des suppressions d'emplois, ouvre une brèche dans le principe de séparation ordonnateur/comptable et s'inscrit également dans la loi sur la mobilité.

5. DEMANDES DE REVISION DE LA NOTE DE VALEUR GENERALE OU DES APPRECIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2010

La CAP avait à examiner 25 recours. En raison d'un ordre du jour trop chargé, **seuls 19 dossiers ont pu être traités**. Les 6 restants seront remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. **Cette situation est préjudiciable aux agents, compte tenu du critère prépondérant que l'administration donne à la notation dans la gestion des carrières.**

- ▶ 3 dossiers notés à +0,02 sont relevés à +0,06 dont 1 avec prélèvement sur le département
- ▶ 3 dossiers notés à +0,01 sont relevés à +0,06 dont 2 avec prélèvement partiel sur le département
- ▶ 1 dossier noté à 0,00 est relevé à +0,02 avec prélèvement sur le département
- ▶ 2 dossiers notés à 0,00 sont relevés à +0,01 avec relèvement de 2 croix pour 1
- ▶ 10 dossiers voient leur note maintenue, mais plusieurs feront l'objet d'un suivi l'année prochaine

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité, notre vote a été positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté contre. Ils se sont par ailleurs abstenus sur 1 dossier dont l'augmentation aurait dans tous les cas été neutralisée par une promotion.

RESULTATS DES VOTES :			
CGT	POUR 6	CONTRE 12	ABSTENTION 1
FO	POUR 6	CONTRE 12	ABSTENTION 1
CFDT	POUR 0	CONTRE 12	ABSTENTION 7
CFTC	POUR 6	CONTRE 12	ABSTENTION 1
SUD	POUR 7	CONTRE 11	ABSTENTION 1

A noter que, dans plusieurs dossiers, des rapports de notateurs de premier degré totalement contradictoires avec la notation ont été fournis. Les agents qui n'en ont pas connaissance ne peuvent se défendre normalement et la Direction a dû, à la demande des organisations syndicales, en tenir compte dans ces décisions.

6. INTEGRATION DANS LE CORPS DES CONTROLEURS DU TRESOR PUBLIC

Une demande d'intégration d'un secrétaire administratif du ministère de la Justice affecté en Seine-Maritime a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.



Bulletin d'adhésion

SECTION :

☐ Actif ☐ Stagiaire ☐ Retraité

Je souhaite m'abonner à :

☐ la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

☐ OUI ☐ NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie **CoGi**Tiel par la section

le : .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale ☐ Filière gestion publique ☐

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

☐ Adresse administrative ☐ Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :